

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et Affaires générales »

Conseil municipal du 16 février 2015
Séance du 9 février 2015

8 Association pour la Promotion et l'Animation des Marchés de Creil – solde subvention 2014 – acompte 2015

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM ASSANTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme OYONO
Mme DHOURY
Mme DUHIN
Mme FAZAL
Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à :	Mme CAPON
Pouvoir à :	M. VILLEMAIN
Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Pouvoir à :	Mme CARLIER
Pouvoir à :	Mme MAUPIN

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 39 |

■ Rapport de présentation :

Madame Fabienne LAMBRE, maire-adjointe, expose :

En date du 12 décembre 2011, le conseil municipal a autorisé la signature de la convention d'objectifs, pour une durée de trois ans, avec l'Association pour la Promotion et l'Animation des Marchés de Creil. Ladite convention renouvelée par délibération n° 8 en date du 16 février 2015 prévoit, le versement d'une subvention en 3 acomptes et un solde calculé sur la base du produit réellement perçu au titre de la redevance d'animation des marchés.

La redevance d'animation perçue par la Ville au titre de l'exercice 2014, s'élève à 27 473 €. Des acomptes ont été versés à hauteur de 17 709 €. Aussi le solde dû au titre de la redevance 2014 s'élève à 9 764 €.

Les acomptes 2015 s'élèvent, selon les termes de la convention, à 75 % de la redevance perçue en 2014, soit 20 604,75 €. Ils seront versés en trois fois.

Il est proposé de verser 9 764 € en règlement du solde de l'année 2014 et trois acomptes de 6 868,25 € au titre de l'avance sur la redevance d'animation 2015.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générale » en date du 9 février 2015,
Vu l'avis de la commission « Développement économique local, commerce et emploi » en date du 4 février 2015,
Considérant le montant de la redevance perçue et les termes de la convention,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de verser à l'Association pour la Promotion et l'Animation des Marchés de Creil (APAMC), la somme de 9 764 € correspondant au solde de subvention pour l'année 2014.

Article 2 : de verser à l'Association pour la Promotion et l'Animation des Marchés de Creil (APAMC), la somme de 20 604,75 € en 3 versements de 6 868,25 € correspondant à l'avance sur la subvention pour l'année 2015.

Article 3 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville, compte 6574/91/FM.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

17 FEV. 2015

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 23/02/15

et publication ou notification le 17/02/15

CREIL, le 23/02/15

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

